

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCP LC EURO TUTELLE ISR

Part C : FR001400BP38 – Part D : FR001400BP46
Part CSC : FR001400BP53 – Part CSD : FR001400BP61

Paris, le 24 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP)LC Euro Tutelle ISR, géré par Auris Gestion, et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification de votre FCP. Cette modification concerne la stratégie d'investissement du FCP et plus particulièrement la suppression de l'utilisation de la méthode Ichimoku Kinko Hyo.

Il est par ailleurs précisé que le FCP se réserve désormais la possibilité d'investir, dans la limite de 30% de son actif net, dans des OPC gérés par AURIS GESTION ou une société liée, au lieu de 15% précédemment.

Le détail de ces modifications est présenté ci-dessous dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? ».

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne sont pas soumises à agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **29 novembre 2023**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts dans la mesure où votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non applicable

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Stratégie d'investissement	La méthode Ichimoku Kinko Hyo, outil d'analyse technique des indices boursiers permettant de définir des niveaux de supports et de résistances, la tendance (baissière, haussière) ou la non-tendance (trading range) sur l'indice considéré et ce sur plusieurs unités de temps, sera utilisée dans le cadre de la gestion du FCP. Cet outil sera utilisé pour la détermination des allocations du FCP et pourra amener l'équipe de gestion, qui pourra s'appuyer sur les recommandations du conseiller du FCP, à définir notamment des stop loss sur chaque fonds sous-jacent ou encore, à titre d'exemple, à utiliser les produits dérivés en couverture de manière discrétionnaire. Dans les périodes de forte volatilité, plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du FCP afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les événements de marchés et les niveaux de volatilité).	Néant.
Parts ou actions d'autres OPC	Le FCP se réserve la possibilité d'investir, dans la limite de 15% de son actif net, dans des OPC gérés par AURIS GESTION ou une société liée.	Le FCP se réserve la possibilité d'investir, dans la limite de 30% de son actif net, dans des OPC gérés par AURIS GESTION ou une société liée.

Ces modifications n'entraînent ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque (SRI) de votre FCP.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management